

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

20 mai 1993 - n° 1127
Hebdomadaire romand
Trentième année

Quand l'Etat participe à l'exclusion des handicapés

Dans un bel élan de paternalisme, les Chambres fédérales acceptaient en 1991 une initiative du canton du Jura demandant d'exempter les handicapés de la taxe militaire. Une mesure qui semble avoir la logique pour elle, mais qui recèle une injustice: logique, parce que les handicapés n'étant pas admis à servir dans l'armée, même s'ils en manifestent le désir, il n'y a pas de raison qu'ils en subissent un contre-coup financier; injuste parce que les handicapés ne sont pas les seuls à se trouver dans cette situation. Toutes les personnes refusées au recrutement ou réformées par la suite sont d'office exclues de l'armée sans qu'il leur soit offert une autre possibilité de se rendre utiles. La mesure réclamée par le canton du Jura devrait donc s'appliquer à tous ceux que l'armée refuse dans ses rangs, qu'ils touchent ou non une rente AI.

Le Conseil fédéral a probablement été sensible à cet argument puisqu'il propose d'exempter toutes les personnes de revenu modeste, une mesure qui touchera presque tous les handicapés. Il est encore prévu de diminuer de moitié la redevance des handicapés qui resteront tout de même assujettis.

La solution proposée reste insatisfaisante. En se contentant d'une contrepartie financière, l'Etat se prive d'une somme de compétences qui ne demandent qu'à être mises en valeur. Mais surtout, il participe à l'exclusion des handicapés et des personnes jugées inaptes. L'armée s'est longtemps vantée de participer activement à la formation et à l'intégration des milliers de jeunes gens qu'elle voyait défiler. Un argument qui se retourne aujourd'hui contre elle dans la mesure où la réduction d'un tiers des effectifs prévue dans le cadre d'Armée 95 sera basée sur le recrutement d'une élite jugée physiquement apte à supporter école de recrue et cours de répétition, et sur l'exclusion des handicapés, des pieds plats, des dos courbes ou raides et des supposés réfractaires à la discipline, juste bons à payer la taxe. Cette situation est inacceptable pour

un Etat qui affiche par ailleurs sa volonté de tolérance et son souhait d'une intégration de tous les citoyens, et cela dans le respect de la différence.

L'initiative «Une Suisse sans taxe militaire» qui vise simplement à supprimer cet impôt n'est pas plus satisfaisante que la proposition du Conseil fédéral. Les 400 000 soldats recrutés par l'armée qui effectuent leurs obligations militaires verraient comme une injustice que les «réformés» n'aient à s'acquitter d'aucune compensation, qu'elle soit pécuniaire ou sous forme de travail. Et les «exclus» le resteraient, certes sans être pénalisés financièrement, mais sans que l'Etat reconnaisse leur capacité à servir utilement.

On ne voit qu'une solution à ce problème: que la taxe d'exemption du service militaire, dont l'appellation devrait être changée, ne soit plus réclamée qu'aux seules personnes qui refusent toute forme de service à la collectivité. A l'Etat, en fonction des aptitudes et des capacités des personnes qu'il recrute, handicapés compris, de les utiliser soit pour le service de la défense nationale, soit pour d'autres tâches d'intérêt général qu'il lui appartient de définir.

Ce concept implique un renversement des rôles et une vision plus moderne de l'Etat. Car si le citoyen doit continuer à se mettre à disposition de la communauté, il appartient à celle-ci de trouver une occupation utile à chacun de ses membres.

Pareille réforme serait un bon exercice pour tester la capacité de l'administration et des politiques à mettre leurs discours en pratique. Ils se rendraient enfin compte que l'intégration des handicapés ne se limite pas à l'adoption de normes architecturales qui prennent en compte les fauteuils roulants dans les bâtiments publics. Et que la tolérance à l'égard des minorités et des marginaux ne se décrète pas, mais qu'elle peut être concrètement réalisée par la reconnaissance de leur utilité pour la société.

Le monde est grand, du haut du clocher

Les deux compagnies charter, dont Swissair est l'actionnaire majoritaire, ont déjà, depuis le 1^{er} janvier, un directeur commun, Peter Haslebacher. Mais la fusion juridique est intervenue cette semaine: son déroulement est très helvétique.

(ag) La Compagnie de transport aérien (CTA) pouvait, à juste titre, être considérée comme une réussite suisse française. Tous les cantons romands en sont actionnaires: Genève d'abord, puis Vaud, par l'Etat directement et par la Banque cantonale. Mais lors de sa fondation, il y a quatorze ans, le Jura, pourtant plus proche de Bâle et de son aérodrome, avait tenu à marquer sa solidarité romande par une modeste prise de participation. Cette originalité n'a pas résisté aux concentrations qu'entraîne une concurrence accrue.

L'argument local et la grande sœur bienveillante

Lorsque les cantons se portèrent acquéreurs du capital de CTA, ce fut pour deux raisons. Manifester à Genève une

société; la compagnie nationale apportait la caution de son savoir-faire.

Les cantons, une fois accompli le beau geste, n'attendaient pas un rendement de leurs actions. A la faveur d'exercices favorables (il y en avait à l'époque), ils s'empressèrent d'amortir leurs actions au bilan. Et pourtant, grâce à la remarquable compétence de son directeur, Rolf Kressig, CTA qui débuta avec des Caravelle d'occasion prit sa place sur le marché, renouvela et amortit son matériel et se risqua même à distribuer un dividende.

Sous cette réussite romande, la réalité démographique suisse en contrepoint: plus de deux tiers des vols partaient de Zurich, dont le bassin de recrutement de la clientèle est quatre à cinq fois plus vaste. C'est à Zurich aussi que travaillent les grands «tour-opérateurs».

dont le capital sera augmenté en conséquence. Mais la nouvelle société (Balair-CTA) aura son siège social à Meyrin (GE). Le marketing, la gestion financière, l'informatique seront à Bâle. A Genève, la direction et une antenne de vente. Bousculer le moins possible les emplois existants. Les équipes de pilotes seront en revanche basées à Zurich. Une gestion à trois pôles. Les conseils d'administration fusionneront en un seul, puis, à la faveur des départs, le nouveau conseil sera ramené à dix, avec prépondérance majoritaire de Swissair. Ne pas faire de vagues d'abord; enregistrer l'apport de CTA qui permettra un assainissement de Balair dès 1993. Puis se donner les moyens d'agir au futur selon la logique de la rationalité.

Les cadres de Swissair sont alémaniques; c'est une société qui pense zurichois. Mais, dans un deuxième temps, les responsables ne peuvent ignorer que la Suisse romande est aussi un marché, que l'aéroport de Kloten est saturé, que les retards y prennent une ampleur coûteuse.

L'amitié sincère pour la Suisse romande peut se parer d'un réalisme bien compris et tempère la position dominante-dominatrice, parfois condescendante, perceptible jusque dans le ton des toasts, verres de Dézaley en main.

Les clochers dans la tourmente européenne

Dans un mois, Swissair aura choisi son destin. Va-t-elle se fondre dans un pool à quatre avec KLM, SAS et Austrian ? A son tour, elle connaîtra la dure loi de la concentration: elle apporterait au groupe 50% de son potentiel, mais elle ne détiendrait que 30% du pouvoir. Au stade actuel, une question reste ouverte: les participations majoritaires seront-elles mises dans la corbeille ?

Si oui, Balair-CTA affrontera un nouveau round: celui de l'adaptation à l'échelle européenne.

On sera loin, alors — l'histoire de l'aviation va aussi vite que ce moyen de transport — de ces actions de CTA que les cantons romands achetaient sans trop y croire par solidarité à l'égard de Genève. Elles leur ont pourtant permis de découvrir une dimension économique nouvelle. Certes, cette réalité leur échappe aujourd'hui. Mais sans leur participation initiale, ils n'auraient pas voix au chapitre. C'est une leçon de chose politique: les clochers sont utiles, si de leur sommet se découvre un horizon plus large. Slogan de notre époque: pour un nouvel esprit de clocher. ■

En chiffres

chiffres 1992	Balair	CTA
Kilomètres-passagers	3103 mio	951 mio
Passagers	636 314	388 842
Recettes de transports	212 mio	87 mio
Gain brut sur le transport	12.6 mio	11.1 mio
Résultat final	- 8 mio	+ 2.1 mio
Dividende	0	3%

sorte de reconnaissance pour les services rendus à tous par Cointrin. Or le canton était affecté par la faillite de SATA, une compagnie charter dont le siège était à Genève, qui s'était ruinée après quelques années de réussite en se lançant imprudemment dans les vols long-courriers.

Le Conseil d'Etat genevois voulait maintenir une société basée à Cointrin: CTA, avec un capital essentiellement public, devait prendre la relève. La deuxième raison était la participation majoritaire de Swissair dans la nouvelle

transport aérien.

L'assainissement exigé par l'actionnaire majoritaire, Swissair, impliquait la fusion avec CTA. Adieu l'originalité romande ! CTA devient Balair-CTA, toujours sous la houlette de Swissair qui détiendra 53,3% des voix (voir l'encadré sur la performance des deux sociétés avant fusion).

Ce qui est intéressant à observer, ce sont les précautions que l'actionnaire majoritaire doit prendre pour faire accepter confédéralement l'opération. Les actions de CTA seront reprises par Balair,

Adieu l'originalité romande !

Balair, sur le même marché, disposait d'une clientèle plus importante, d'une flotte plus puissante, plus moderne aussi: deux Airbus 10-325 ont été mis en service en avril 1992. Malgré ce dynamisme (ou à cause de lui: les deux Airbus ont entraîné une croissance des frais financiers de 10 millions), Balair a annoncé une perte de 9 millions en 1992 dans le secteur du

L'heure de vérité

L'abandon progressif du nucléaire ne sera possible qu'avec une diminution de notre consommation d'énergie. Le combat anti-nucléaire devrait donc logiquement se porter sur la vérité des prix.

(jd) La paix énergétique se révèle bien fragile. Conclue à la suite de l'acceptation du moratoire nucléaire par le peuple et les cantons en septembre 1990, elle réunit organisations écologistes et producteurs d'énergie dans une action commune visant à freiner puis à stabiliser la consommation énergétique d'ici la fin du siècle, sous l'égide de la Confédération.

Moratoire ou abandon...

Scandalisés par la décision du Conseil fédéral de décembre 1992 d'autoriser la centrale nucléaire de Mühleberg à augmenter sa puissance de 10%, les écologistes et les anti-nucléaires menacent de rompre cette paix et exigent l'arrêt rapide de la centrale bernoise et de ses deux petites sœurs Beznau 1 et 2. Pour eux le moratoire signifie un abandon progressif du nucléaire et non la rénovation des centrales existantes. Adolf Ogi leur rétorque que si le peuple a accepté le moratoire, il a par contre rejeté l'initiative en faveur d'un abandon progressif du nucléaire. Le programme Energie 2000, qui concrétise la paix énergétique, a été complété en 1991 par le Conseil fédéral et prévoit dès lors une augmentation de 10% de la puissance nucléaire installée et de 5% de la production hydroélectrique. Alors pourquoi maintenant seulement cette réouverture des hostilités sur le front nucléaire ?

Consulté sur le préavis cantonal, la majorité du peuple bernois a dit non à l'augmentation de la puissance de Mühleberg. Par ailleurs la sécurité de cette centrale déjà ancienne est controversée. La décision néanmoins favorable du Conseil fédéral a donc choqué et les anti-nucléaires ne pouvaient pas ne pas réagir.

Mais il y a plus. Au rythme actuel des décisions et des réalisations, les objectifs d'Energie 2000 n'ont guère de chance d'être atteints. Les producteurs d'énergie traînent les pieds et proclament ouvertement que la stabilisation de la consommation, sans même parler de réduction, ne sera pas possible d'ici la fin du siècle. Jusqu'à présent Energie

2000 a tablé sur l'adhésion volontaire des acteurs de la scène énergétique plutôt que sur la contrainte. En matière de formation et d'information, les groupes de travail n'ont certes pas ménagé leurs efforts. Mais il s'agit maintenant de passer la deuxième vitesse, de transformer les déclarations d'intention en actes. Non pas tant en multipliant les prescriptions et les règlements, mais en agissant sur les prix.

En effet seule une augmentation progressive et substantielle du prix de l'énergie modifiera nos comportements et favorisera l'apparition et l'utilisation de techniques moins gourmandes. En 1990, devant la Conférence mondiale sur le climat, Flavio Cotti annonçait que la Suisse allait stabiliser ses émissions de CO₂ à leur niveau actuel. Il a renouvelé cette promesse à Rio. Or en deux ans ces émissions ont progressé de 7% et, malgré la récession, la consommation énergétique de la Suisse continue

d'augmenter. En 1991 le Conseil fédéral a renoncé à taxer le CO₂, préférant augmenter le prix de l'essence pour renflouer la caisse fédérale. Aujourd'hui il semble à nouveau tenté par une taxe d'incitation sur les combustibles et carburants fossiles. Limitée à ces agents énergétiques ou étendue à l'électricité, une telle taxe, pour être politiquement acceptable et véritablement incitative, ne doit en aucun cas revêtir un caractère fiscal: son produit est à redistribuer à la population et aux entreprises.

La vérité des prix

Les exigences d'abandon rapide du nucléaire formulées par les organisations écologistes ne sont pas réalistes. Cet abandon, souhaitable, ne sera possible que si les mesures d'économie et les énergies renouvelables se révèlent efficaces. Si à l'horizon 2000 ces scénarios alternatifs n'ont pas acquis une crédibilité suffisante, il y a fort à parier que la majorité populaire relativisera ses craintes à l'égard du nucléaire. Dès lors la priorité du combat anti-nucléaire ne peut porter que sur la réalisation rapide d'une politique énergétique basée sur la vérité des prix. En comparaison européenne, la Suisse taxe faiblement l'énergie. Il lui reste donc une bonne marge avant de pouvoir brandir l'excuse du désavantage concurrentiel. ■

Les mots pour le dire

(jd) *«En imputant unilatéralement à l'Etat les causes de la mauvaise santé de l'économie suisse, le patronat helvétique oublie un peu vite sa propre frilosité et son conservatisme, sources de bien des déconvenues actuelles»*, écrivions-nous dans DP 1124 («Les coups de gueule ne font pas une politique»).

Ernst Thomke, l'un de ceux qui, avec Nicolas Hayek, a contribué au redressement de l'horlogerie, aujourd'hui attelé à sortir Motor-Colombus des chiffres rouges, confirme le diagnostic. Dans un entretien avec la *Weltwoche*, il ne mâche pas ses mots. Ni la direction de Motor-Colombus, qui ne comprenait rien aux affaires, ni son conseil d'administration où siègent pourtant deux directeurs de grandes banques, ainsi que Christoph Blocher et Paul Eisenring,

n'ont perçu qu'un conglomerat aussi hétéroclite n'était pas viable à terme. Trop de personnes siègent simultanément dans trop de conseils d'administration, un cumul qui empêche un travail sérieux. En Suisse, les jeunes n'ont aucune chance de se voir confier un poste de direction: il faut être au moins quinquagénaire.

A propos des critiques du Vorort à l'égard des autorités, accusées de tergiverser face à la nécessaire revitalisation de l'économie, Thomke note: *«Sans la volonté des entreprises de se régénérer, l'Etat ne peut rien. Au cours de ma carrière (...) je n'ai encore jamais constaté que la politique ou l'Etat m'ait gêné en tant que chef d'entreprise. Régénération et dynamisation doivent venir des entreprises elles-mêmes. C'est vrai, nous payons toujours plus d'impôts; effectivement nous observons des évolutions qui ne sont pas optimales pour les entreprises, mais, comparé à l'étranger, nous bénéficions de nombreux avantages»*. ■

Un long malentendu

(eb) «Université et territoire», tel est le thème qui sera traité le 27 mai par l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) réunie à Genève en assemblée générale. Compte tenu des péripéties qui viennent de marquer la tentative de coordination régionale de la formation en architecture, le débat risque d'être animé et surtout particulièrement révélateur du long malentendu qui empêche un vrai dialogue entre les architectes et universitaires.

Dans les années soixante, alors que se multipliaient les conceptions globales (transports, énergie, aménagement du territoire notamment), on enrôlait sans complexe les scientifiques de tous bords pour leur faire dire l'avenir. A cette époque on allait jusqu'à imaginer la Genève de 800 000 habitants.

Dès la fin des années septante, l'aménagement du territoire tombe injustement dans l'oubli universitaire. Trop marxisante peut-être, cette discipline ne peut prétendre rivaliser avec les sciences économiques tant choyées par les forces du marché.

Aujourd'hui, alors que la ville est confrontée à des problèmes nombreux et complexes (pollutions, transports, ambitions technologiques et scientifiques), les universitaires se reprennent au jeu et s'agitent autour de la mariée.

Identité urbaine, identité politique, identité universitaire, il ne semble plus possible d'ignorer le formidable potentiel d'informations que constituent les universités et que ces dernières ne sauraient garder jalousement pour leur seul usage. Les universités sont devenues des plaques tournantes de nos sociétés, non seulement parce qu'elles détiennent des compétences, mais surtout parce qu'elles mettent en évidence les réseaux de communication entre les groupes sociaux. La localisation de nos hautes écoles est l'objet de nouvelles tensions qu'il vaut la peine de mettre à plat, et pourquoi pas le 27 mai.

Le territoire de la science

Il serait faux de déduire de sa prétention à la vérité que la science n'aurait aucune projection territoriale. Au sein des diverses disciplines scientifiques se sont très vite formés des agrégats territoriaux impliquant partages, rentes de situation ou conflits de prestige. Toute l'architecture de la science est là, dans ces reliefs, ces masses différentes, ces structures de pouvoir qui ont vocation à occuper le terrain.

Le meilleur exemple d'un partage scientifique du territoire nous est fourni à la fin du XIX^e siècle lors de l'apparition des facultés de médecine fondées nécessairement sur trois pôles: la recherche en sciences naturelles, la clinique sous le contrôle des chirurgiens et la santé publique, apanage des politiciens. Cette triple dimension, dont aucune des composantes ne pouvait être minorisée, a donné lieu à la création des grandes unités hospitalières urbaines, directement dépendantes de ce qu'on appelle «le réservoir des patients potentiels».

Aujourd'hui des villes comme Genève et Lausanne ne «produisent» pas assez de patients à elles seules dans certaines disciplines pour continuer à travailler dans l'isolement caractéristique de l'université du XIX^e siècle.

Centre et périphérie

Alors que l'université semble au départ écartée de tout jeu territorial au profit de la seule prétention à la vérité, voilà que naissent les profils discriminants «d'université de province» caractérisant les peurs d'une institution qui ne peut se laisser marginaliser par d'autres.

Cette irruption du centre et de la périphérie dans le débat scientifique a-t-il contribué à l'amélioration de l'université? A-t-il au moins introduit une forme de sélection par la masse critique? Conduit à prendre conscience de cette classification d'excellence, le citoyen-contribuable demandera à juste titre des comptes et souhaitera l'élimination des structures les moins compétitives. Mais cette manière de juger par référence au présent, en termes de rentabilité économique, néglige la mission même de l'université qui est de produire un savoir différé dans le temps. Rien n'illustre mieux le conflit de ces deux logiques de l'argent rare et du savoir différé que l'histoire récente de la physique des particules. Depuis 1945, on a construit des accélérateurs de par-

ticules toujours plus performants dont la puissance a décuplé tous les six ans. Faut-il aujourd'hui continuer à graver les échelons de cette quête de puissance, ou au contraire changer de paradigme et s'intéresser à des énergies encore plus élevées qu'aucun accélérateur terrestre n'atteindra jamais, à savoir l'astrophysique des hautes énergies? ■

EN BREF

Les élections cantonales bernoises de 1994 font déjà l'objet de décisions. Le parti socialiste de la ville de Berne présentera une liste unique avec 15 femmes et 14 hommes. L'ordre de présentation des candidat-e-s sera: les candidates sortantes, les candidates des Jeunesses socialistes, les nouvelles candidates, puis les hommes dans le même ordre.

Lu dans un hebdomadaire gratuit romand sur le train espagnol à grande vitesse AVE: «La RENFE (compagnie de chemins de fer espagnols) se frotte les mains: l'exploitation est rentable, sans... comptabiliser, toutefois, l'amortissement de l'infrastructure. L'œuvre est dite d'utilité publique».

Pierre Naville «spécialiste du travail et de l'art de la guerre» selon le *Monde*, est mort le 24 avril à Paris. Communiste, exclu du PCF en 1928, participant à la fondation de la IV^e Internationale, il milita toute sa vie. Edgar Morin, dans une nécrologie parue dans *Globe Hebdo* rappelle qu'il était un déclassé volontaire. «Il avait vécu une enfance privilégiée, dans une famille cultivée de la haute bourgeoisie de Genève, et il s'en sépara pour gagner et vivre sa vie, sans pour autant rompre les liens affectifs avec ses parents.»

Des régions qui agissent: *Dreiland Zeitung* énumère 14 projets Interreg auxquels la France, l'Allemagne et la Suisse (les deux Bâles et le Jura pour trois de ceux-ci) sont associées.

C'est par un tract en *bärndütsch* que les Amis du Jura bernois (traduction) de Berne cherchent à recruter de nouveaux adhérents.

Pornographie et misogynie

Pourquoi les hommes, dans nos sociétés «civilisées», consomment-ils aussi massivement de la pornographie? Qu'est-ce qui les excite? Un sociologue canadien fait le tour de la question dans un ouvrage qui vient de paraître aux éditions Cabédita: «La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités».

Le 8 mars 1983, Journée internationale des femmes. Le mouvement féministe conteste massivement l'industrie et le commerce pornographiques. Ce jour-là, dans un atelier réservé aux hommes, Richard Poulin, entouré de quelques amis, réfléchit aux diverses facettes de l'oppression quotidienne des femmes. Un comité est créé, décidé à repenser la sexualité masculine en fonction des nombreuses influences qui la conditionnent, la pornographie en autres. Depuis, Richard Poulin a édité plusieurs ouvrages sur la question. Au cœur du problème, la pornographie, ses causes, ses effets. Dans son dernier livre, l'auteur cerne et définit la pornographie, examine son contenu idéologique, les fantasmes qu'elle véhicule. Il étudie la condition de la main-d'œuvre, pas toujours consentante, qui y travaille, et considère les effets de la consommation sur la violence sexuelle. La conclusion est sans appel: en tant que phénomène social, la pornographie est la conséquence d'une société profondément sexiste, son industrialisation le fruit d'une société capitaliste, et l'Etat en tire profit.

Au nom de quelle liberté?

Au nom de la liberté d'expression, l'auteur a été un défenseur de la pornographie: «J'avais ce réflexe conditionné qui m'amenait à exprimer, avant toute chose, mon opposition à toute forme de censure». Démontrant que la pornographie est une «propagande sexiste» visant à une discrimination sexuelle, il estime aujourd'hui qu'une loi devrait l'interdire au même titre que le racisme, même si de telles législations peuvent s'avérer porter atteinte à une certaine forme de liberté d'expression. Dans le cas de la pornographie, la liberté d'expression est une liberté d'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants. Son message central est le mépris et la haine. Richard Poulin constate que le discours qui a toujours dominé consiste à prétendre que la pornographie sert d'exutoire, qu'elle contribue donc à protéger

les femmes des agressions sexuelles. Cette justification a joué un rôle essentiel vers la fin des années soixante lorsqu'il s'est agi de libéraliser les lois et les réglementations concernant l'obscénité et l'atteinte aux bonnes mœurs. Malheureusement, ce discours, masculin, se base sur des démonstrations abstraites: aucune enquête n'a été réalisée auprès des personnes qui subissent l'agression ou la violence sexuelle. On a en outre «oublié» la pornographie qui utilise des jeunes et des enfants. La pornographie n'est ni innocente, ni sans dangers. Elle nourrit les jeunes à la découverte de leur sexualité. Elle aboutit à une normalisation et à une banalisation de la violence sexuelle.

Un exutoire misogynie

La pornographie est une forme de sexualité imposée par l'homme, tissée de fantasmes masculins et alimentant des mentalités misogynes. On y propage une image dégradante des femmes. La virilité et la puissance masculine se définissent par un comportement entreprenant et énergique, séducteur et irrésistible, violent au besoin, et surtout dominateur. Quant à la femme, elle n'est qu'objet à soumettre, à discipliner, à harceler, à violer, voire à mutiler et même à tuer. Femmes et enfants, dépersonnalisés, sont transformés en jouets sexuels pour consommateurs. Quant à ces derniers, c'est l'isolement et le repli sur soi. Les modèles sexuels sont inaccessibles et les attentes irréalisables.

La règle veut que l'on assimile la pornographie à la vulgarité, l'érotisme à l'esthétique. Mais la confusion règne souvent entre ces deux notions, toutes deux servant à l'excitation sexuelle. En fait, l'une est sexiste, l'autre pas. La pornographie n'est pas érotique, elle est morbide. Elle base le plaisir sur la douleur et l'humiliation. Un rapport de force où l'homme est toujours dominant. Même «douce» elle renferme une violence symbolique.

La parution de cet ouvrage fut une dé-

couverte pour l'éditeur Eric Caboussat. Profondément ébranlé par cette analyse nouvelle de la pornographie, Eric Caboussat, qui est également député au Grand Conseil vaudois, vient d'y déposer une motion demandant l'interdiction du téléphone rose. A long terme, se fondant sur les études de Richard Poulin, il vise une autre échéance: «La mise en place d'une loi contre la pornographie, au même titre que celle qui régit les abus de propagande raciste». Dans son intervention à la tribune, il déclara qu'il se gardait bien de s'ériger en «Zorro des dessous de ceintures», tout en dénonçant la «bordelisation» de notre société, dont les PTT tirent un profit financier direct.

Sylviane Klein

La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités, éditions Cabédita, collection Archives vivantes, 1993.

Le chômage en chiffres

(ag) Le chômage chiffré a reculé. Il se calcule désormais par référence à la population active de 1990 et non plus à celle de 1980: comme le nombre des travailleurs a augmenté en dix ans, celui des chômeurs a été relativisé.

Les économistes, voir notamment les remarques de Créa, s'étonnaient depuis longtemps que soient utilisés, notamment pour les comparaisons internationales, des pour-cent qui ne correspondaient pas à la réalité. Malgré leurs observations critiques, les chiffres nous étaient servis avec la même assurance. A l'avenir, compte tenu des enregistrements de l'AVS, n'est-il pas possible d'avoir un décompte annuel de la population active?

Certes, les chiffres ne changent pas la réalité qu'ils traduisent, mais s'ils sont ajustés ils modifient le commentaire. ■

Quotidien bernois

Toute la scène rouge-verte-libre de Berne soutient la campagne de recrutement d'abonnés du quotidien *Berner Tagwacht*. Environ 150 personnalités se sont engagées à trouver au moins dix nouveaux abonnés. Ceux-ci sont priés d'indiquer à quel parrain ils dédient leur abonnement. Les deux conseillers fédéraux socialistes sont sur la liste. ■

L'INVITÉE DE DP

Le livre fait salon

Brigitte Waridel

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Cent trente mille personnes ont visité le Salon international du livre et de la presse de Genève entre le 5 et le 9 mai. Je ne sais combien «fait» le Salon de l'auto — certainement davantage — mais le livre peut, j'ose le dire, marcher la tête haute. Et même si l'on déduit de ce nombre celles et ceux qui sont venus voir exclusivement les stands de la radio et de la télévision, ramasser tout ce qui se distribue en matière de pin's et autres gadgets paralittéraires, engager des parties d'échecs sur micro-ordinateurs, faire le concours qui donne droit à un abonnement d'une année à la revue des programmes TV, etc, on peut à juste titre soupçonner qu'en majorité les visiteurs sont allés à la découverte des livres, les vrais, les romans, les documentaires, les essais, les récits de voyage, les traités, etc, bref tout ce qui vous apprend la vie, et que la vie vous apprend souvent si mal.

C'est un salon où l'on cause. Ce n'est rien de le dire. Le bruit y est infernal; entre l'annonce crachée par les haut-parleurs qui insistent pour que la maman du petit Marcel aille le chercher au plus vite à l'accueil, et pour que le propriétaire de l'Opel immatriculée SZ 456789 veuille bien débarrasser l'arrêt réservé aux TPG devant le bâtiment, les échos déformés d'une table ronde où les propos tournent eux aussi en rond, les interpellations des camelots qui lancent des concours et des tirages au sort, et j'en passe, le livre et son lecteur, silencieusement se cherchent, se frôlent, se rencontrent, se séparent, et entament l'inépuisable dialogue qu'aucun annonceur tonitruant ne pourra interrompre, ni même compromettre.

Entre Duras et Montignac

Mais que lisent ces visiteurs ? Si l'on en croit le catalogue officiel du Salon, publié par l'*Hebdo*, qui a dressé l'inventaire des meilleures ventes 1992 dans nos régions, les lectures favorites des Suisses romands auront été: *Grosse et bête*, *Le coup de fourchette*, *Je mange donc je maigris*, *L'amant*, *Sex*, *Vendues !*, *Le silence des homards*. Ca ne s'invente pas. Précisons que *Sex*, de Madonna, est classé dans la catégorie «Beaux livres»; il faut le dire vite. Que *Grosse et bête* est un roman, contrai-

rement au *Coup de fourchette*, et que *Le silence des homards* n'est pas un livre de recettes, mais un roman policier. Ca vaut son pesant de mozzarella. Entre Duras et Montignac, peut-on mourir idiot ?

Au bas de ces listes aux allures de hit-parade, on est tout de même soulagé de trouver, dans les profondeurs du classement, comme disent les chroniqueurs sportifs, le nom de Nicolas Bouvier, lu par quelque 700 amateurs égarés, et plusieurs beaux titres publiés par Bernard Campiche, qui ne nous fait pas prendre, lui, le jambon plastique pour de la noix de veau.

Une leçon de lecture

Au milieu de l'incroyable brouhaha de la rue Eluard — ou Goethe, je ne sais plus — j'ai aperçu Maurice Chappaz lisant. Isolé totalement du vacarme environnant, il illustre très exactement ce dialogue silencieux que j'évoquais plus haut; l'auteur se muait en lecteur, pour un temps sans doute bref mais précieux, vu les circonstances, et sa vision, même fugitive, était une leçon de lecture. Tout près on distribuait des pochettes d'allumettes — ou peut-être était-ce des caramels, ou bien encore des stylos — et le salon redevenait hall de gare.

NOUVELLE CONSTITUTION BERNOISE

Dieu se cache dans le détail

(cfp) Le 6 juin prochain, le peuple bernois se prononcera sur le projet de nouvelle constitution cantonale, en gestation depuis la décision du 6 décembre 1987 en faveur d'une révision totale d'un texte centenaire. Si le vote est positif, Berne rejoindra les neuf cantons et demi-cantons qui se sont dotés d'un nouveau texte fondamental depuis 1965.

A Berne, les grands partis et les principales associations économiques sont favorables, sans enthousiasme excessif, au projet. Mais une opposition politico-religieuse fait un certain bruit. Elle est particulièrement active dans les

Passionnante en vérité, cette fourmière géante où se croisent en tous sens des éditeurs et des critiques, des journalistes et des imprimeurs, des diffuseurs et des écrivains; parce qu'ils sont bien là, malgré tout, et qu'ils viennent bien à la rencontre du LECTEUR. Où est-il, lui ? Quel est-il ? A-t-il lu *Grosse et bête* et *Je mange donc je maigris*, ou seulement le premier ? Ou aucun des deux ? Vient-il faire le plein de BD, ou dénicher le guide pédestre de ses prochaines vacances ? Est-il bibliophile, ou amateur de poésie ? Guette-t-il le dernier John Irving ou une rareté reliée pleine peau ? Vient-il LIRE, en définitive ?

Le Salon... pour rêver

Car il achète, à n'en pas douter; on le croise, l'épaule tirée vers le sol par des sacs au bord de la désintégration; de ses poches émergent des brochures malmenées; sous son bras encore disponible il a coincé le catalogue de l'Imprimerie nationale — ou des Editions Dargaud, c'est selon. Peut-être est-il venu pour voir de près et faire signer son livre par une vedette du cénacle parisien, et, le hasard sachant parfois se montrer généreux, aura-t-il, lui aussi, attrapé au vol cette image arrêtée de Chappaz lisant; qui sait si ce même hasard, définitivement bon enfant, ne lui aura pas fait découvrir une Marie-Claire Dewarrat, un Etienne Barilier, ou une Amélie Plume, un Jacques-Etienne Bovard ? On peut rêver. C'est aussi fait pour ça, le Salon du livre. ■

rangs de l'Union démocratique fédérale, formée en partie de fondamentalistes protestants. Ils reprochent au projet de ne pas invoquer Dieu dans son préambule. Celui-ci, en effet, est rédigé en ces termes: «*Dans l'intention de protéger la liberté et le droit et d'aménager une collectivité dans laquelle tous vivent solidairement et sont conscients de leur responsabilité envers la création, le peuple bernois se donne la Constitution suivante...*».

Se référant à la Constitution fédérale, rédigée «*Au nom de Dieu Tout-Puissant !*», l'Union démocratique fédérale estime que la charte bernoise actuellement en vigueur est consciemment ou inconsciemment placée sous l'autorité de Dieu puisqu'elle est introduite par les mots: «*Le Peuple bernois, en vertu de sa souveraineté, décrète la Constitution dont la teneur suit...*». Ils préfèrent donc

Les libraires dans la marge

Les libraires sont pour la plupart des artisans qui travaillent à la pièce. Une situation qui entre en conflit avec la logique commerciale des éditeurs et des diffuseurs.

(fg) Paradoxalement, les libraires étaient les grands absents du Salon du livre, les stands à Genève étant le plus souvent à l'enseigne des éditeurs et distributeurs. Il faut dire que les relations sont depuis plusieurs années tendues entre les libraires et les diffuseurs/distributeurs.

La table

Les diffuseurs fixent eux-mêmes le taux de change avec le franc français — c'est la table — et facturent aux libraires les livres au prix suisse. La différence en leur faveur oscille, suivant les distributeurs, entre 5 et 7 francs suisses pour un ouvrage coûtant 100 francs français. Rappelons que la part du distributeur sur les livres diffusés est en moyenne de 50%, à quoi s'ajoute cette marge de change. Les libraires, qui doivent passer par les distributeurs pour s'approvisionner, trouvent la facture un peu salée, d'autant que ce sont eux, en bout de chaîne, qui ont droit aux remarques acerbes des clients sur ce surcoût des livres !

C'est aussi en jouant sur cette table et en se fournissant directement en France

que les circuits parallèles et certaines grandes surfaces peuvent faire de la sous-enchère.

Les libraires court-circuités

C'est encore en utilisant la marge de la table que les diffuseurs, en été 1992, ont offert des services particulièrement intéressants aux économats publics des cantons romands, court-circuitant ainsi totalement les libraires, sans d'ailleurs les en informer. Les mêmes distributeurs qui accordent 33,33% de remise de base aux libraires sur les ouvrages généraux (30% sur les livres scolaires et 25% sur les ouvrages techniques et universitaires) ont proposé 38% aux économats. En ces périodes de restrictions budgétaires, ceux-ci ne se font pas prier. Et pourtant l'Etat, qui accorde des crédits particuliers pour le soutien au tourisme ou aux industries du bâtiment, qui, lorsqu'il s'agit de mobilier ou de matériel technique, traite avec les détaillants, ne devrait-il pas aussi se préoccuper de la survie de la librairie et considérer les libraires comme ses interlocuteurs directs ?

Dans tous ces cas, ce sont les libraires qui trinquent, sans guère pouvoir réagir puisqu'ils n'ont pas le choix de leur approvisionnement.

Sans compter qu'ils sont encore durement touchés par l'augmentation constante des frais de port. Pour les livres commandés aux grands distributeurs romands (Diffulivre, Office du livre, Servidis) — dont les libraires paient les frais de transport (par camion) y compris au retour, si le livre reste invendu — les coûts s'élèvent à plus de 4% du chiffre d'affaires. C'est encore bien pire dans le cas des commandes aux éditeurs suisses, puisque les livres transitent par les PTT (petites quantités) et qu'un ouvrage valant 30 francs coûte 2 francs 80 en frais de port, pas loin du 10% de son coût.

Regroupements peu efficaces

Certains libraires ont bien cherché à se regrouper (voir l'association des Librairies du présent), mais les situations géographiques, les publics, les fonds de

chaque librairie sont si différents qu'il est pour eux très difficile d'aboutir à des actions concrètes.

Une vraie librairie est nécessairement un commerce de détail. Elle travaille le plus souvent à l'unité, assure un service important (conseils, recherches, commandes), alors que l'éditeur et le distributeur ont une logique de vente en gros. Ajoutez à cela le caractère individualiste des libraires, une qualité qui se reflète dans la diversité des librairies et de leurs fonds. Sylviane Friedrich, libraire à Morges, montre bien cette richesse et cette originalité dans le chapitre consacré aux «librairies et bibliothèques» dans le récent ouvrage collectif *Le Livre à Lausanne*.

Cette logique de la quantité est néfaste en matière de livres, de biens culturels en général, on le sait depuis longtemps, mais les diffuseurs ne semblent pas toujours en être conscients. Il ne suffit pas de vendre des livres aux élèves des écoles par l'entremise des économats; il faut ensuite que ces jeunes lecteurs trouvent à proximité de chez eux des librairies attrayantes, où ils aient envie d'entrer, de fouiner, de se renseigner.

On sait que le taux de lecture en Suisse romande est relativement élevé, que les éditeurs romands sont très actifs; il s'agit de préserver cet acquis — et on n'y parviendra pas sans les libraires. ■

1493 - 1993, *Le Livre à Lausanne, cinq siècles d'édition et d'imprimerie*, Payot Lausanne, 1993.

l'ancienne formulation. De plus, à leur avis, le projet abandonne les normes chrétiennes et éthiques et contient trop d'éléments d'une idéologie post-chrétienne.

Un autre parti religieux, plus modéré, le parti évangélique populaire, soutient la nouvelle constitution, mais a lancé une initiative pour introduire l'invocation divine dans le texte.

Tous ces fondamentalistes, dont certains sont favorables à la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour affaiblir les églises nationales, ont-ils oublié le commandement du Décalogue (Exode 20-7): «Tu ne prononceras pas à tort le nom du Seigneur, ton Dieu, car le Seigneur n'acquiesce pas celui qui prononce son nom à tort» ?

Alliée à d'autres oppositions d'horizons divers, celle des fondamentalistes rend l'issue du vote du 6 juin incertaine. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

André Gavillet (ag)

Françoise Gavillet (fg)

Jacques Guyaz (jg)

Sylviane Klein

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Brigitte Waridel

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Les pauvres veulent que ça change

(jg) L'Administration fédérale des contributions publie une statistique de la fortune des personnes physiques en 1991 (la précédente datait de 1983). Dans ce genre d'exercice, ce ne sont pas les chiffres absolus qui sont les plus intéressants, d'autant que la fortune déclarée au fisc ne correspond pas forcément à la réalité... En revanche, une comparaison intercantonale prend tout son intérêt, surtout si l'on met en regard le pourcentage des contribuables d'un canton par rapport au total helvétique, et le pourcentage de la fortune nette déclarée par rapport à ce même total.

Cantons dont la part du rendement de l'impôt sur la fortune excède la part des contribuables

(1: pourcentage des contribuables; 2: pourcentage du rendement de l'impôt sur la fortune; 3: différence)

Canton	1	2	3
Zurich	17.35	23.81	6.46
Genève	5.08	6.60	1.52
Zoug	1.24	2.58	1.34
Argovie	7.40	8.14	0.74
Nidwald	0.50	0.77	0.27
Schwyz	1.56	1.76	0.20
Appenzell Rh.-E	0.67	0.79	0.12
Appenzell Rh.-I	0.19	0.23	0.04
Thurgovie	2.90	2.92	0.02
Glaris	0.56	0.57	0.01

Les cinq cantons dont la part de l'impôt sur la fortune est la plus basse par rapport à la part des contribuables

Valais	4.42	2.31	-2.11
Berne	14.03	12.65	-1.38
Vaud	8.85	7.59	-1.26
Fribourg	3.12	2.07	-1.05
Neuchâtel	2.79	1.87	-0.92

Ces tableaux opposent deux régions presque parfaitement homogènes: une Suisse riche qui ne correspond pas au triangle d'or, mais au centre et à l'est du pays, et une Suisse moins fortunée qui comprend Berne et les cantons romands. Genève et Argovie font exception. Ces résultats corroborent des enquêtes publiées ces derniers mois dans la presse financière et qui mettent en

évidence l'étonnante vitalité économique des cantons primitifs; car après tout, la statistique de l'impôt sur la fortune peut être considérée comme un bon indice de la capacité d'investissement. A l'exception toujours de Genève, les cantons riches sont aussi ceux qui se sont massivement opposés à l'EEE. Le lien de causalité est certes ténu, mais c'est un facteur parmi d'autres dont il faut tenir compte. Les explications données au non du 6 décembre ont été exclusivement culturelles: tradition communautaire, crainte de l'Allemagne, etc.

L'un des effets de la fin du communisme aura été l'abandon des explications reposant sur le facteur économique, comme si la vieille vulgate marxiste de l'infrastructure matérielle déterminant les superstructures mentales devait être jetée aux oubliettes. Il ne s'agit pas d'y revenir, mais de noter que, tout de même, les différences de richesse, ça existe, ça joue un certain rôle, que l'on est moins porté au changement lorsque tout va bien; il s'agit de mettre ce facteur à côté des autres pour avoir une vision globale du refus de L'Europe. ■

AUBERGES VAUDOISES

Protectionnisme rime avec paternalisme

(pi) C'était à la session d'automne 1991 du Grand Conseil vaudois: Eric Voruz, député socialiste, déposait une motion demandant l'abrogation de la clause du besoin dans la délivrance des patentes pour les auberges et débits de boissons. En ces temps de déréglementation, on s'attendait à un traitement rapide et favorable d'une telle demande. On s'étonne d'ailleurs que le Conseil d'Etat, dans le but de soulager rapidement ses fonctionnaires d'une tâche à l'évidence devenue inutile, ait attendu une démarche parlementaire pour se saisir de ce problème.

Mais l'exécutif vaudois n'est pas pressé de passer de la théorie à la pratique, c'est ce que nous apprend sa réponse à la question de Pierre Chiffelle, député socialiste lui aussi, qui s'inquiétait de la lenteur de traitement de l'intervention de son collègue: «Un groupe de travail a été mis sur pied et s'est réuni à plusieurs

reprises. Ce groupe de travail a été chargé d'examiner simultanément à la motion Voruz, celle déposée par Mme la députée Bourgeois-Lador à propos de l'affichage des prix ainsi que l'obligation pour les cafetiers-restaurateurs d'offrir une boisson sans alcool à un prix qui ne dépasse pas celui de la boisson alcoolisée la moins chère. A la suite de ces travaux, un rapport intermédiaire vient d'être déposé, qui doit encore faire l'objet de compléments d'étude. Les éventuelles modifications de la loi entraînées par ces études seront ensuite mises en consultation.»

Ce paragraphe contient tous les indices permettant de conclure au syndrome de la non-décision qui affecte tant d'exécutifs: la constitution d'un groupe de travail, le couplage avec un autre objet, le dépôt d'un rapport intermédiaire, les inévitables compléments d'étude et enfin la sacro-sainte procédure de consultation. Celle-ci sera à l'origine de nouvelles modifications à l'avant-projet qu'il s'agira donc d'adapter avant qu'il ne parvienne enfin au Grand Conseil, où les groupes qui avaient déjà pu se manifester lors de chacune des étapes précédentes ne manqueront pas de redonner leur avis pour obtenir ici ce qu'ils avaient dû concéder là.

Le Conseil d'Etat admet pourtant qu'il n'applique plus la clause du besoin visant à protéger les cafetiers d'une concurrence excessive, mais uniquement celle à but social pour lutter contre l'alcoolisme. Les deux mesures sont évidemment difficiles à différencier: dans les deux cas, c'est l'abondance et la concentration des débits de boissons qui sont en cause. Et on doute de l'efficacité de cette mesure préventive: il y a suffisamment de bistrots sur tout le territoire cantonal pour que quiconque désirant boire trois décis puisse le faire sans efforts disproportionnés. Et, mis à part dans quelques lieux traditionnels, l'image de l'alcoolique les deux coudes sur la table crasseuse d'un bistrot, un verre de vin dans une main et une cigarette mal roulée dans l'autre, ne correspond plus à la réalité.

La déréglementation pourrait d'ailleurs ne pas se limiter à l'abandon de la clause du besoin: pourquoi continuer à délivrer des patentes aux cafetiers (et aux exploitants de cinéma)? Gageons que le marché aura vite éliminé un restaurateur qui ne saurait pas cuisiner. Quant au respect de l'ordre public auquel les aubergistes sont censés participer, l'application des mesures de police devrait y suffire. ■